

**Le Centre Régional Auvergnat
de l'Information Géographique**

Conditions d'utilisation des Géoservices

www.craig.fr

Sommaire

- Article 1 : Principe du dispositif2
- Article 2 : Engagement du CRAIG2
- Article 3 : Limite de la prestation de fourniture des fichiers2
- Article 4 : Droits d'exploitation des fichiers du CRAIG2
- Article 5 : Engagement du bénéficiaire3
- Article 6 : Mises à jour3
- Article 7 : Fourniture des fichiers3
 - Article 7.1 : Principe commun3
 - Article 7.2 : Données du CRAIG.....3
 - Article 7.3 : Données du bénéficiaire3
- Article 8 : Non respect des obligations par le bénéficiaire4
- Article 9 : Responsabilité du CRAIG.....4
- Article 10 : Responsabilité du bénéficiaire.....4
- Article 11 : Coût des prestations et conditions de paiement.....4
- Article 12 : Litiges4

Il est préalablement rappelé ce qui suit :

L'information géographique est essentielle à la connaissance des territoires. Elle permet d'assurer la cohérence et l'efficacité des politiques publiques.

La difficulté d'accès aux données est l'un des principaux obstacles au développement de l'utilisation des Systèmes d'Information Géographique. Cette difficulté tient à des aspects techniques, financiers et législatifs, mais aussi à la méconnaissance des données existantes.

Partant de ce constat, la Préfecture d'Auvergne et la Région Auvergne ont souhaité renforcer leur action dans le domaine de l'information géographique par la création, en 2007, du Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique (CRAIG).

Cette volonté partagée a été inscrite dans le contrat de projets Etat-Région (2007-2013) et bénéficie du soutien de l'Europe dans le cadre du programme européen FEDER Auvergne (2007-2013). La création du CRAIG permet de développer la production de données, de faciliter leurs échanges entre les différents acteurs publics, et de moderniser les méthodes de travail.

Avec le CRAIG, l'Auvergne s'est dotée d'un outil performant, répondant aux obligations de la Directive INSPIRE qui oblige les Etats membres de l'Union européenne à organiser la production et les échanges en matière d'information géographique.

Les objectifs et les missions du CRAIG sont de :

- Favoriser la diffusion et la circulation des Informations Géographiques par la mise en œuvre d'une Infrastructure de Données Géographiques pour la région Auvergne dans le respect des principes de la Directive INSPIRE
- Coordonner la production, l'acquisition et la diffusion de données géographiques de référence
- Organiser la mise en place de communautés thématiques en lien avec les politiques territoriales afin de favoriser les approches mutualisées
- Assurer l'accompagnement des utilisateurs en proposant un appui technique ou méthodologique et des sessions d'information

Pour répondre à ces objectifs et remplir ses missions, le CRAIG s'appuie sur son site internet www.craig.fr.

Depuis ce site, les utilisateurs peuvent accéder à différents services « géoservices » leur permettant de rechercher, consulter, télécharger ou commander des données notamment les référentiels géographiques acquis par le CRAIG.

Afin d'encadrer et favoriser le partage d'information les présentes conditions d'utilisation ont pour objet de fixer les modalités d'accès aux Géoservices.

Article 1 : Principe du dispositif

L'ensemble du dispositif est animé par les principes de mutualisation et de subsidiarité.

Article 2 : Engagement du CRAIG

Le CRAIG consent à l'utilisateur un libre accès à l'ensemble des données cartographiques de références.

La fourniture des fichiers ne constitue pas un transfert de propriété, total ou partiel, au profit du bénéficiaire. Les droits concédés à ce dernier sont énumérés des les conditions d'utilisations livrées avec chaque jeux de données.

Les droits concédés ne sont pas transmissibles par le bénéficiaire.

Article 3 : Limite de la prestation de fourniture des fichiers

Aucune assistance technique ne sera fournie par le CRAIG à destination du bénéficiaire.

Article 4 : Droits d'exploitation des fichiers du CRAIG

Le CRAIG autorise le bénéficiaire à utiliser les fichiers sur un nombre illimité de postes de travail pour un usage interne.

Le CRAIG autorise le bénéficiaire à diffuser les données sur un intranet.

A ce titre, le bénéficiaire peut intégrer les données dans son propre système d'information ; il peut réaliser des représentations des données sur support papier ou numérique **sous réserve d'indiquer les mentions décrites dans les conditions d'utilisation de chaque jeu de données ou les sources décrites dans les métadonnées.**

Le bénéficiaire est autorisé à rendre consultable les données sur internet. Dans ce cas la copie ou le téléchargement des fichiers ne doivent pas être possibles. Toute représentation sur internet des données devra mentionner les mentions décrites dans les conditions d'utilisation de chaque jeu de données ou les sources décrites dans les métadonnées.

Le bénéficiaire est autorisé à utiliser les fichiers pour un document imprimé sans aucune limite du nombre d'exemplaires et de formats sous réserve d'indiquer les mentions décrites dans les conditions d'utilisation de chaque jeu de données ou les sources décrites dans les métadonnées (sauf cas particulier).

Le bénéficiaire peut fournir une copie des données à un prestataire de service, travaillant pour lui, sous réserve de limiter clairement l'usage de ces données par le prestataire à la prestation demandée, dans un temps limité, et à obtenir la destruction de la copie une fois la prestation réalisée. Cet engagement de la part du prestataire doit faire l'objet d'un document écrit.

Le bénéficiaire s'interdit toute reproduction numérique, totale ou partielle, gratuite ou payante, en vue de les fournir à un autre organisme public ou privé.

Le bénéficiaire s'interdit toute utilisation commerciale des documents dérivés.

Article 5 : Engagement du bénéficiaire

Le bénéficiaire s'engage à contribuer au développement de la mutualisation de l'information géographique en Auvergne en favorisant le porter à connaissance concernant les données dont il dispose.

Dans le cas où, le bénéficiaire transmet ses données au CRAIG, il autorise le CRAIG à rediffuser les données dans le cadre de la plateforme dans le respect des conditions de diffusion qui auront été convenu avec le bénéficiaire.

Pour les données à caractère sensible, le bénéficiaire précisera le niveau de diffusion et de sécurité nécessaire pour leur diffusion.

Le bénéficiaire s'engage à respecter les droits du CRAIG et, par conséquent, les conditions et modalités d'exploitation des données telles qu'elles sont définies dans les conditions de chaque jeu de données.

Le bénéficiaire s'engage à ne pas dénaturer les données. Il veillera à ne pas utiliser les données s'il se rend compte qu'elles n'ont plus l'actualité suffisante pour l'exploitation prévue.

Il appartient au bénéficiaire de s'assurer :

- de l'adéquation des données à ses besoins propres,
- de la compatibilité des données avec son propre système informatique.

Article 6 : Mises à jour

Le CRAIG et le bénéficiaire s'informent annuellement de l'existence ou non de mises à jour des données et s'engagent à effectuer une transmission de ces mises à jour. De même, le CRAIG et le bénéficiaire s'engagent à s'informer des nouvelles données produites ou acquises qui pourront être ajoutées sur la plateforme.

Article 7 : Fourniture des fichiers

Article 7.1 : Principe commun

Il est recommandé, conformément au [décret n° 2000-1276 du 26 décembre 2000](#) modifié par le [décret n° 2006-272 du 3 mars 2006](#), aux partenaires d'échanger les données dans le système national de référence comme cela est prévu depuis mars 2009 (SYSTEME GEODESIQUE : RGF 93 et PROJECTION associée : Lambert 93 ou Coniques conformes 9 zones).

Article 7.2 : Données du CRAIG

Les données CRAIG sont accessibles depuis le site www.craig.fr avec login et mot de passe.

Elles sont accessibles soit par lien wms, soit par téléchargement. Pour les gros volumes un support de livraison de type disque dur amovible pourra être demandé au bénéficiaire pour lui transmettre une copie des données.

Article 7.3 : Données du bénéficiaire

La mise à disposition des données du bénéficiaire auprès du CRAIG se fera sur un support informatique adapté au volume des données transmis.

Article 8 : Non-respect des obligations par le bénéficiaire

En cas de non-respect par le bénéficiaire d'une obligation, et s'il n'y est pas remédié dans un délai de 30 jours à compter de la réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception notifiant le manquement, le CRAIG pourra demander au bénéficiaire de détruire ou restituer les fichiers.

Article 9 : Responsabilité du CRAIG

Le CRAIG garantit la licéité des fichiers et l'exploitation des données qu'il fournit.

Le CRAIG ne pourra être tenu pour responsable :

- de l'inadéquation des données aux besoins du bénéficiaire ;
- de tout défaut de compatibilité des fichiers avec les systèmes informatiques du bénéficiaire.

Il ne peut-être tenu pour responsable de l'usage des fichiers fournis.

Article 10 : Responsabilité du bénéficiaire

Le bénéficiaire ne transmet que des données pour lesquelles il dispose des droits de propriété intellectuelle ou droits d'utilisation requis pour les partager.

Le bénéficiaire certifie que les fichiers transmis sont conformes aux fichiers utilisés pour ses propres besoins.

Il ne peut-être tenu pour responsable :

- de l'inadéquation des données aux besoins du bénéficiaire ;
- de tout défaut de compatibilité des fichiers avec les systèmes informatiques du bénéficiaire.

Il ne peut-être tenu pour responsable de l'usage des fichiers fournis.

Article 11 : Coût des prestations et conditions de paiement

La fourniture des données et la cession de droits sont réalisées à titre gratuit.

Article 12 : Litiges

Dans le cas où l'interprétation ou l'exécution des présentes conditions d'utilisation soulèverait un différend qui ne pourrait être résolu à l'amiable, les parties conviennent de rechercher une conciliation par un tiers choisi d'un commun accord, avant de porter éventuellement le différend devant le tribunal compétent.

Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique

Bât. du CRRI - Campus des Cézeaux

7 avenue Blaise Pascal - BP 80026

63177 Aubière Cedex

Tél : 04 73 40 54 06

www.craig.fr – contact@craig.fr